

Agriculture et environnement

Essaims d'abeille

Les abeilles essaient au printemps et au début de l'été, et se réfugient parfois dans un arbre, une haie...

Si un essaim vous gêne, contactez le [syndicat des apiculteurs Midi-Pyrénées](#) au 07 87 54 02 35 (intervention gratuite).

Lutte contre les espèces nuisibles

Retrouvez les différentes espèces nuisibles et les moyens de lutte sur la [page dédiée](#) du site de la Communauté d'agglomération du Sicoval.

Frelon asiatique

Les mois de mars et avril



sont les périodes privilégiées de lutte contre le frelon asiatique.

A la sortie de l'hiver, les femelles fondatrices des nids sortent de leur hivernage. C'est donc le moment de les piéger avec un appât sucré (bière + sirop) déposé dans un [piège réalisé à partir de 2 bouteilles en plastique](#).

Ces pièges sont à installer **début mars jusqu'à fin avril** : passée cette période, de nombreuses espèces autochtones (frelons européens, guêpes, abeilles, etc.) risquent d'être capturées.

Liste des signataires de la charte de bonnes pratiques pour la destruction des nids

Vous avez repéré un nid de frelons asiatiques et vous souhaitez le voir disparaître. Vous trouverez ici la liste des signataires s'engageant à respecter le cahier des charges, à

enregistrer leurs pratiques et acceptant le contrôle du respect de la charte par des audits réalisés par la Fredon Midi-Pyrénées.

Liste à télécharger [ici](#).

Chenille processionnaire du pin



La chenille processionnaire du pin possède des poils urticants microscopiques qu'elle libère dans les derniers stades larvaires. Ils sont très allergènes et peuvent provoquer de violentes réactions chez l'homme et les animaux domestiques (démangeaisons, problèmes respiratoires, ophtalmologiques, cardiaques, neurologiques, chocs anaphylactiques...).

C'est également un des plus grands ravageurs forestiers en France. Se nourrissant d'aiguilles de pins et de cèdres, elle ralentit la croissance de l'arbre et le rend plus vulnérable aux maladies.

Pour lutter contre les chenilles processionnaires du pin, vous pouvez installer des éco-pièges et/ou des nichoirs à mésanges, leurs prédateurs naturels.

Ces dispositifs sont disponibles auprès de la FREDEC:

Complexe agricole d'Auzeville

2 route de Narbonne- CS 12 267

31322 Castanet-Tolosan cedex

05-62-19-22-30 - www.fredec-mp.com

Retrouvez [ici le guide des gestes préventifs et les bons de commandes pour les nichoirs et les éco-pièges](#).



Lutte collective contre les nuisibles

Si **Coval**
L'Agence

Halte aux chenilles processionnaires !

A partir de décembre
Pensez à mettre en place

Les écopièges™

Les nichoirs à mésanges

Méthodes de luites complémentaires, ces dispositifs contribuent à réguler les populations de chenilles urticantes de la processionnaire des pins au printemps

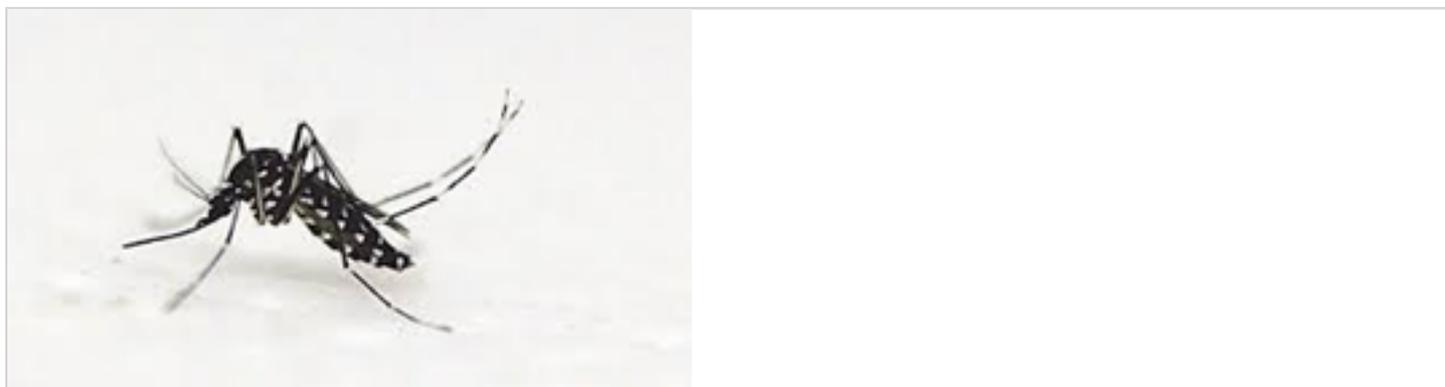
Renseignements auprès de la mairie

Site: www.sicovall.com

Mé: Page de 011214 au 038915

“ **Les pièges sont à installer à partir de décembre pour contribuer à la régulation des populations de ces chenilles urticantes.** ”

Moustique tigre



Pour éviter la prolifération du moustique tigre, supprimez toutes les eaux stagnantes. L'Agence régionale de santé et le Conseil général publient une [brochure détaillant les gestes de prévention](#).

Pyrale du buis



Ce papillon nocturne a des effets dévastateurs sur les végétaux : les chenilles, quelque soit leur stade larvaire, se nourrissent des feuilles et produisent des cocons toiles et fils de soie sur lesfeuilles et à la base du buis ainsi que des déjections vertes à noirâtres que l'on retrouve sur le feuillage et au pied des arbustes. En quelques jours, le végétal est défolié et n'a plus la capacité à réaliser la photosynthèse.

A partir de **fin mars jusqu'à fin octobre** (cette espèce ayant 2 à 3 générations par an) il est recommandé d'installer des **pièges à phéromones** .

Consultez la brochure explicative

Des moyens de lutte sont disponibles auprès de la [Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles des cultures](#)),
05.62.19.22.30, Fax 05.62.19.22.33